

ANNEXE II
(article 218)ANNEXE I
(article 2)

Catégorie	Grains, plantes ou produits
Blé et farine de blé	Blé Farine, blé ou semoule
Céréales secondaires	Aliments ou céréales pour le petit déjeuner (non cuits), fabriqués uniquement à partir des produits mentionnés à la présente annexe — en sacs, en barils ou en caisses Aliments pour les bestiaux ou la volaille (non médicamenteux ou condimentaires) dont la teneur en ingrédients autres que les produits figurant à la présente annexe ne dépasse pas trente-cinq pour cent (35%) — en sacs, en barils ou en vrac Avoine Avoine aplatie Avoine broyée Blé aplati Criblures ou criblures granulées (ne s'applique qu'aux criblures des produits mentionnés à la présente annexe) Enveloppes d'avoine Farine, à l'exception du blé, semoule ou pois Farine d'avoine Farine de blé fourragère Farine de seigle Farine, granulé ou cubes de luzerne déshydratés Graines à canaris Germe de blé Germe d'orge Grain de provende — en sacs Gruaux d'avoine Grus blancs Issues de mouture Maïs (à l'exclusion du maïs soufflé) Maïs concassé Malt (fait de grain seulement) Menues pailles Moulée d'orge Orge Orge broyée Orge mondé Orge perlé Sarrasin Seigle Semoule de maïs Semences en sacs Son Triticale
Oléagineux	Colza ou colza canola Fibre de lin Graines de lin